



Audience Déléguée régionale CNRS DR6 (26 janvier 2016)

Réunion de 14H00 à 15H40.

Présents :

Pour le SNPTES : Colette ORANGE (Correspondante régionale adjointe) – Alain DELCONTE (Correspondant site Brabois) – Kevin MOZET (Correspondant site ENSIC) – Bernard DUSSOUBS (Secrétaire académique adjoint ESR) – Fabrice OREL (Secrétaire académique)

Pour le CNRS DR6 : Murielle SINANIDES (Déléguée Régionale) – Christine ORIOL (DRH)

Mme Sinanidès nous accueille dans les bureaux de la Délégation Régionale.

Après les présentations d'usage, nous rappelons que notre organisation syndicale est arrivée 1ère ex-aequo avec 3 sièges aux dernières élections professionnelles du Comité Technique Ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et avec près de 30 % des voix dans le collège BIATSS au CNESER.

Le premier point que nous relayons auprès de la Déléguée Régionale concerne les disparités criantes au niveau des régimes indemnitaires des personnels ITA par rapport à ceux des personnels ITRF. Alors même que les BIATSS de l'Enseignement Supérieur sont déjà parmi les plus mal lotis en termes de régime indemnitaire par rapport à ceux des autres ministères, nous mesurons des écarts conséquents au sein des UMR pour ces 2 types de personnels. Le SNPTES est déjà intervenu auprès de la Direction nationale du CNRS mais souhaite aussi faire part de ce problème à la nouvelle Déléguée Régionale en lui demandant de faire remonter auprès de sa direction cette iniquité scandaleuse des régimes indemnitaires. A travail égal, les personnels ITA sont moins rémunérés que leurs collègues ITRF. Les écarts se creusent... Surtout en cette période du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP : <http://www.snptes.fr/Application-du-RIFSEEP-aux-ITRF-et.html>).

Notre syndicat est contre ce système d'individualisation des régimes indemnitaires.

Mme Sinanidès nous dit comprendre ce problème. Elle nous indique venir d'une université et s'aperçoit que les régimes indemnitaires des personnels CNRS ne sont pas à la hauteur de ce qu'ils devraient être. Elle nous indique aussi qu'elle appliquera les consignes de la Direction nationale mais qu'elle fera remonter ce problème. Tout ce qui touche aux primes, réductions d'ancienneté et aux salaires se décide au national. En ce qui concerne le RIFSEEP, elle se renseigne auprès des universités et d'autres catégories de personnels (administratifs...) pour voir comment cela se met en place. Elle réaffirme la date du 1er janvier 2017 pour les personnels ITA.





Audience Déléguée régionale CNRS DR6 (26 janvier 2016)

L'autre point abordé concerne l'évolution de carrière, le SNPTES rappelle le contexte actuel : baisse des recrutements au CNRS donc baisse des possibilités de concours internes ; échelons accélérés remis en cause.

L'avancement au choix prend toute son importance. Notre syndicat demande une attention particulière de la Délégation à ce sujet. Le SNPTES demande une représentation équitable des BAP et des établissements concernant l'interclassement fait par les directeurs de laboratoires au niveau régional. Mme Sinanidès n'est pas opposée au principe de renouveler régulièrement les directeurs de composantes participant à l'établissement des classements au niveau régional.

Le SNPTES demande à ce que soient repérés et suivis les dossiers à la « marge » (classés en liste A à plusieurs reprises et non retenus au niveau national ; dossiers jamais classés). Mme Sinanidès nous affirme qu'elle sera vigilante. Elle rappelle que les dossiers retenus reposent sur des critères objectifs et argumentés et qu'elle veillera à ce fonctionnement en commission interclassement. Afin d'assurer une cohérence avec le National, elle se renseignera sur les critères définis en commissions paritaires.

Le SNPTES demande enfin à ce que les agents puissent bénéficier d'un feed-back concernant l'évaluation de leur dossier au niveau régional afin de détecter les points à améliorer pour la rédaction de leurs prochains dossiers annuels.

Le SNPTES revendique le principe d'une CAP régionale.

Du point de vue de la formation du personnel, nous faisons remarquer que des agents se sont vus écartés du plan de formation dans certaines unités, alors que les formations demandées sont considérées comme principales dans le métier type.. Les directeurs d'unité, estimant déjà disposer de personnels suffisamment formés dans ces disciplines privilégient d'autres formations mais privent ainsi à l'agent d'acquérir des compétences de bases pouvant lui permettre d'évoluer dans sa carrière ou alors faire preuve de mobilité.

La déléguée régionale intervient pour nous dire que tout agent peut utiliser son droit à formation individuel (DIF).

Un correspondant-formation peut être saisi sur ce type de problématique mais il ne faut pas hésiter à faire remonter à la DRH de la Délégation Régionale quand il y a un cas compliqué pour trouver une solution aux problèmes. La Déléguée Régionale souligne également que de nombreuses formations proposées par la Délégation sont accessibles aux agents de l'université, et que ceux-ci représentent d'ailleurs la majorité des personnels ayant suivi une de ces formations (environ 60%). Le SNPTES soutient fortement ce type d'initiatives, mais souligne également que la réciproque n'est pas toujours vérifiée puisque peu d'agents CNRS ont eu l'occasion de participer à une action de





Audience Déléguée régionale CNRS DR6 (26 janvier 2016)

formation au sein de l'université. Mme Sinanidès indique se rapprocher du président de l'UL pour conforter les synergies entre les deux entités concernant le volet formation. Nommée depuis peu, elle reconnaît les relations proches entre la Délégation et l'UL et désire mieux connaître la convention DR/UL.

Nous abordons ensuite le point des horaires et des congés pour, de nouveau, noter des disparités en plus de celles sur les régimes indemnitaires. Les personnels ITA, dont ceux qui travaillent dans des UMR, sont moins bien payés que leurs collègues ITRF mais de surcroît, font plus d'heures pour moins de jours de congés !!!

Mme Sinanidès compatit une nouvelle fois à ce problème et découvre que les écarts se sont réellement creusés depuis qu'elle était au CNRS. Elle nous indique qu'à contrario, sur ce problème d'horaire, les universités se posent aussi la question pour revoir à la baisse leurs systèmes horaires.

Le SNPTES alerte contre toute tentative de revenir en arrière sur un acquis social qui a été négocié en 2000. Il serait malheureux de voir un nivellement vers le bas sur ce point.

La Déléguée Régionale nous rassure en nous indiquant qu'elle a un excellent contact avec le Président de l'Université de Lorraine et qu'elle pourra travailler de concert sur tous les sujets RH régionaux.

Le SNPTES a trouvé, en la personne de la nouvelle Déléguée Régionale, une personne à l'écoute des revendications dont nous lui avons fait part. Il va de soi que nous restons vigilants pour faire en sorte que des améliorations soient de mise dans les prochains mois sur tous ces dossiers.

